

# Rentrée scolaire 2024-2025



# Restauration scolaire, animations du soir, études-ateliers

## • Modalités d'inscriptions :

Avant la rentrée scolaire, inscription en ligne sur [eaf.boulognebillancourt.com](http://eaf.boulognebillancourt.com) ou sur rendez-vous [via le site de la ville boulognebillancourt.com](http://via.le.site.de.la.ville.boulognebillancourt.com) ou au 01 55 18 68 50

### Pour rappel

Les inscriptions ont débuté le mercredi 3 juillet 2024 à 8h et se termineront le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024 à 22h (en ligne).

Date limite d'annulation : dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024 à 22h

- Vous devez définir une semaine « type », en cochant les jours souhaités de fréquentation (lundi, mardi, jeudi, vendredi), pour toute l'année scolaire.

- Vous pouvez individualiser chaque semaine en cochant/décochant les jours sur le planning.

Possibilité d'inscription tout au long de l'année, uniquement sur rendez-vous à l'EAF.

## • Modification des plannings :

Vous avez la possibilité de modifier le planning défini pour l'année, pour la ou les période(s) suivante(s) (période = durée entre chaque vacances scolaires) :

- jusqu'au 22 septembre 2024 - rentrée scolaire
- du 14 octobre 2024 au 27 octobre 2024 - vacances de la Toussaint
- du 16 décembre 2024 au 29 décembre 2024 - vacances de Noël
- du 10 février 2025 au 23 février 2025 - vacances d'hiver
- du 7 avril 2025 au 20 avril 2025 - vacances de printemps

Aucune modification n'est possible en dehors de ces périodes.

## • Absence pour maladie :

En cas d'absence de votre enfant d'au moins 2 jours consécutifs, et sur présentation d'un justificatif médical à l'EAF dans les 15 jours suivants la date du certificat médical, les jours d'absence ne seront pas facturés.

## • Désinscription d'une activité :

Pour désinscrire votre enfant d'une activité, une demande écrite (messagerie portail, courrier) doit être adressée à l'EAF, l'annulation prendra effet à la fin de la période en cours.

# Centres de loisirs, déclic'ado

## • Modalités d'inscriptions :

Pour toute l'année scolaire, inscription en ligne sur [eaf.boulognebillancourt.com](http://eaf.boulognebillancourt.com) ou sur rendez-vous [via le site de la ville boulognebillancourt.com](http://via.le.site.de.la.ville.boulognebillancourt.com) ou au 01 55 18 68 50

### Pour rappel

Les inscriptions ont débuté le mercredi 3 juillet 2024 à 8h et se termineront le mercredi 4 septembre 2024 à 22h (en ligne)

Date limite d'annulation : mercredi 4 septembre 2024 à 22h.

Possibilité d'inscription en cours d'année, uniquement sur rendez-vous à l'EAF, et sous réserve des places disponibles.

Seuls les enfants scolarisés en maternelle peuvent s'inscrire dans un centre de loisirs maternel, et les élémentaires dans un centre de loisirs élémentaire.

## • Désinscription :

Si l'enfant a été absent tous les mercredis du mois de septembre, l'inscription pourra être annulée sans entraîner de facturation. Demande à formuler par écrit avant le 30 septembre de l'année scolaire.

Pour désinscrire votre enfant du centre de loisirs pour la période suivante, une demande écrite (messagerie portail, courrier) doit être adressée à l'EAF, l'annulation prendra effet à la fin de la période en cours.

# École municipale des sports, sports-loisirs, activités artistiques

## • Modalités d'inscriptions :

Inscriptions pour toute l'année scolaire, en ligne uniquement sur [eaf.boulognebillancourt.com](https://eaf.boulognebillancourt.com)

### École municipale des sports :

#### Pour rappel

Les inscriptions ont débuté le **lundi 8 juillet 2024 à 8h** et se termineront le **mercredi 4 septembre 2024 à 22h (en ligne)**

*Date limite d'annulation : mercredi 4 septembre 2024 à 22h*

### Activités artistiques :

#### Pour rappel

Les inscriptions ont débuté le **mardi 9 juillet 2024 à 8h** et se termineront le **mercredi 4 septembre 2024 à 22h (en ligne)**

*Date limite d'annulation : mercredi 4 septembre 2024 à 22h*

**École municipale des sports / sports-loisirs :** Les demandes de places supplémentaires, hors période d'inscription, doivent se faire via la messagerie du portail familles.

**Activités artistiques :** Les demandes de places supplémentaires, hors période d'inscription, doivent se faire auprès du professeur, sur le lieu de l'activité.

## • Annulation :

Possibilité d'annuler l'activité en faisant une demande écrite auprès de l'EAF au plus tard jusqu'à 1 semaine après le forum des activités de la Ville. L'activité ne sera alors pas facturée.

# Quotient familial 2024-2025



Pour bénéficier de la dégressivité des tarifs bouloonnais, n'oubliez pas de faire calculer votre quotient familial lors de votre première inscription ou de le mettre à jour du 19 août 2024 au 30 septembre 2024.

À défaut, vous serez facturés au tarif maximum.

Vous avez déjà un compte personnel sur le portail Familles : Connectez-vous sur le portail Familles, entrez vos identifiants pour accéder à votre espace personnel, rubrique « Déclarer mon quotient familial ».

Document demandé : avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.

Pour prendre rendez-vous en ligne : [eaf.boulognebillancourt.com/](https://eaf.boulognebillancourt.com/) - article « Espace Accueil des Familles : Prenez rendez-vous ».

Le quotient familial s'applique aux familles résidant à Boulogne-Billancourt. Il ne s'applique pas aux familles hors commune sauf cas prévus par le règlement intérieur des inscriptions et facturations disponible sur le portail Familles.

# Facturation

Les factures sont établies mensuellement sur la base d'un forfait calculé en multipliant les tarifs de la grille tarifaire, par le nombre de jours ouvrés pour lesquels l'enfant est inscrit. Toute inscription vaut paiement.

# À faire avant chaque rentrée scolaire :

- Vérifier les coordonnées de mon dossier famille depuis mon portail familles.
- Calculer ou mettre à jour mon quotient familial (usuellement : de la mi-août au 30 septembre), qui sera valable pour l'année scolaire. Sinon, le tarif maximum sera appliqué.
- Inscrire à la restauration scolaire, l'animation du soir (maternel), l'étude du soir (élémentaire). Cocher systématiquement les jours de la semaine «type» (sinon, facturation majorée en « exceptionnel »).
- Modifier les plannings en ligne des activités périscolaires si je dois individualiser les semaines, aux dates indiquées par la Ville (en cas de garde alternée par exemple).
- Vérifier que les activités extrascolaires sur lesquelles mes enfants sont inscrits (EMS, ateliers artistiques, centres de loisirs, sports-loisirs, Déclic ado) ne se chevauchent pas, ou ne sont pas en doublons.
- Penser à annuler les activités auxquelles mes enfants ne participent pas avant la date limite (et permettre ainsi aux enfants en liste d'attente de bénéficier d'une place).

## Informations utiles

**Si vous n'avez pas accès à internet :** Prenez rendez-vous par téléphone au 01 55 18 53 00

### **Contacteur l'espace accueil des familles :**

La messagerie du portail familles : [eaf.boulognebillancourt.com](mailto:eaf.boulognebillancourt.com)  
ou via le mail : [eaf@mairie-boulogne-billancourt.fr](mailto:eaf@mairie-boulogne-billancourt.fr)  
01 55 18 68 50

### **Horaires d'ouverture (sur rendez-vous) :**

Lundi, mercredi et jeudi : de 8h30 à 12h / de 13h30 à 17h30  
Vendredi : de 8h30 à 12h / de 13h30 à 16h45  
Mardi et samedi : de 8h30 à 11h45

### **Paiement des factures : en ligne depuis votre compte portail familles, ou par prélèvement automatique Horaires d'ouverture de la caisse pour le paiement des factures (autres moyens de paiement, sur rendez-vous) :**

Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h  
1<sup>er</sup> et dernier samedis de chaque mois : de 8h30 à 11h45